

Les ouvriers de l'Etat

Plus que jamais dans le viseur

La chasse aux OE est loin d'être terminée pour la cour des comptes qui, au travers de ce rapport du 17 juin 2021, y évoque simplement la suppression et l'externalisation de certaines activités en prenant exemple sur des marchés déjà existants dans les AIA. Celles et ceux qui ont soi-disant sauvé le statut d'ouvrier de l'état fin 2016 en votant les décrets lors du CTM du 9 décembre en sont une nouvelle fois pour leur frais, voilà à quoi mènent le réformisme et l'accompagnement.

Se laisser griser par l'obtention de quelques contre parties au travers de mesures catégorielles pour réduire le nombre de professions ouvertes au recrutement, supprimer les bordereaux de salaire ne garantira pas la consolidation du statut, la CGT n'a de cesse de le rappeler.

Que dit ce rapport sur le sujet des ouvriers de l'état :

« ...ce statut reste coûteux et le taux d'absentéisme des ouvriers demeure élevé... »

« ...La voie des recrutements spécifiques sur contrat, qui avait été expérimentée avant la réouverture des recrutements ouvriers, a été abandonnée trop vite alors même qu'aujourd'hui de nouvelles dispositions législatives prévues par la loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique permettent un recours plus aisé aux contrats... »

« ...Pour certaines fonctions, comme la logistique, le recours à l'externalisation peut aussi être envisagé, comme cela se pratique d'ores et déjà dans des ateliers industriels de l'aéronautique... »

La recommandation est très claire et ne souffre d'aucune ambiguïté : « ...Utiliser les possibilités de recrutement de contractuels sur des métiers de haute technicité et cesser les recrutements d'ouvriers de l'État... »

Ces écrits ne peuvent pas rester sans réaction. Comment peut-on accepter un tel acharnement vis-à-vis de personnels qui œuvrent au quotidien au sein d'établissements du ministère des Armées et des sociétés nationales ?

Oui, le statut d'ouvrier de l'état a été créé afin de fidéliser, de rendre attractif des métiers spécifiques et régaliens de nos établissements.

Oui, il est encore nécessaire de maintenir et de développer des recrutements dans le statut d'ouvrier de l'état.

Son premier président, ancien ministre socialiste, somme le premier ministre de lui faire connaître dans un délai de 2 mois, la réponse à apporter à cette communication.

La réponse de la CGT est très claire : le statut d'ouvrier de l'état doit être pérennisé, véritablement consolidé par la reprise des recrutements dans l'ensemble de la nomenclature ouvrière, le rétablissement des bordereaux trimestriels, la suppression des abattements de zones, des droits permettant un déroulement de carrière complet sur l'ensemble de la carrière.

Seule une mobilisation forte des personnels pourra contrecarrer les projets funestes de la Cour des Comptes de précarisation à outrance comme la préconise la loi de transformation de la fonction publique. Le 5 octobre, journée nationale d'action interprofessionnelle sera une des occasions de défendre, de pérenniser le statut d'ouvrier de l'état.

Montreuil le 15 septembre 2021

